



Communiqué

Apaisement du trafic

Dix nouvelles zones modérées à Lausanne d'ici 2023

L'introduction de nouvelles zones modérées est une mesure déjà largement répandue pour limiter le bruit routier, décourager le trafic de transit dans les quartiers et y améliorer la qualité de vie. Afin de poursuivre sa politique volontariste en la matière, la Ville de Lausanne amorce en avril 2021 une campagne de création de nouvelles zones modérées à travers toute la ville.

«Il est essentiel pour nous de réduire les nuisances sonores que subissent les Lausannoises et les Lausannois et les zones modérées permettent d'atteindre cet objectif tout en améliorant la convivialité et la sécurité dans les quartiers», souligne Madame Florence Germond, conseillère municipale en charge de la mobilité. La création de nouvelles zones modérées se fera en concertation avec les riverain-e-s. Pour chaque lieu, la Ville tiendra compte du retour et du souhait des habitant-e-s, pour décider s'il s'agira de zones 30 ou de zones de rencontre, dans lesquelles la vitesse est limitée à 20 km/h. Ces aménagements viennent en complément d'autres mesures de lutte contre le bruit routier, notamment des mesures visant à appeler la population à se tourner vers la mobilité active et les transports publics, l'achat d'un radar acoustique de prévention, la pose de revêtements phono absorbant et la généralisation de la limitation à 30 km/h sur l'ensemble du territoire communal la nuit. Ces mesures de mobilité seront également, partout où cela est possible, l'occasion de réaménagements de l'espace public visant à augmenter la convivialité.

Ecoles au centre des préoccupations

Les lieux choisis sont des zones identifiées comme présentant un niveau sonore trop élevé. Entre 70 et 82 dB, le niveau sonore est susceptible de déranger ou de réveiller la population pendant la nuit et au-delà de 83 dB, le niveau sonore très élevé constitue un risque pour la santé. Le choix des lieux à transformer s'est également fait sur la base de demandes citoyennes, notamment en lien avec la sécurité aux abords des écoles, qui est un autre point cardinal de cette campagne. Ainsi, sur les dix sites en question, trois incluent une thématique école. Dans ces cas particuliers, les besoins spécifiques des écoliers et écolières, de leurs parents et des institutions seront pris en compte de façon ciblée et le projet de zone modérée sera accompagné d'une large démarche de réappropriation de l'espace public.

Sur chaque site, une large démarche consultative précédera en outre la mise à l'étude de la zone modérée, permettant de prendre en compte en amont les retours de la population afin de créer des espaces aussi proches que possible de ses besoins et attentes.

Les dix zones modérées à venir

	Phase de consultation	Phase d'élaboration du projet	Phase de mise à l'enquête	Phase de travaux	Horizon de mise en service
Avenue des Acacias	avril - mai 2021	avril - août 2021	septembre 2021 - février 2022	mars - Juin 2022	été 2022
Avenue de Cour ouest	avril - mai 2021	avril - septembre 2021	octobre 2021 - mars 2022	avril - octobre 2022	automne 2022
Chemin de Bellevue	avril - mai 2021	avril -août 2021	septembre 2021 - février 2022	mars-juillet 2022	été 2022
Avenue Dapples	mai - juin 2021	avril 2021 – janvier 2022	février - juillet 2022	août 2022 - mars 2023	printemps 2023
Avenue du Temple	mai-Juin 2021	avril 2021 – janvier 2022	février - juillet 2022	août 2022- Mars 2023	printemps 2023



Avenue Druey	mai - juin 2021	avril 2021 - janvier 2022	février - juillet 2022	août 2022 - mars 2023	printemps 2023
Avenue de France ouest	juillet - août 2021	juillet 2021 - janvier 2022	février - juillet 2022	août 2022 - avril 2023	printemps 2023
Route du Pavement sud	juin - juillet 2021	juin - novembre 2021	décembre 2021 - mai 2022	juin 2022 - février 2023	hiver 2022- 2023
Avenue Marc Dufour sud	juillet - août 2021	juillet 2021 - janvier 2022	février - juillet 2022	août 2022 - avril 2023	printemps 2023
Avenue de l'Avant-Poste	juillet - août 2021	juillet 2021 - janvier 2022	février - juillet 2022	août 2022 - avril 2023	printemps 2023

Les dates indiquées pour chaque phase dans le tableau ci-dessus sont prévisionnelles et peuvent encore être soumises à certaines variations.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, tél. +41 21 315 72 00**

Lausanne, le 14 avril 2021